

REGLEMENT DE L'AQUATHLON DE MONTIGNY-lès-METZ

La Ville de Montigny-lès-Metz organise un Aquathlon à la Piscine, **DIMANCHE 18 MAI 2025, de 09h00 à 12h00**. La participation est gratuite.

L'accès à la Piscine est autorisé selon les modalités suivantes :

- Ouverture des portes à 09h00 – arrêt des inscriptions à 11h00 - évacuation des bassins à 12h00 - fermeture de la Piscine à 12h30.
- **L'accès à la Piscine est subordonné à la participation aux épreuves.**

1. POUR LES NAGEURS – dans le grand bassin

- Les participants s'inscrivent dès leur arrivée à l'accueil puis se dirigent aux bassins où ils suivront les consignes des Maîtres-Nageurs.
- Les participants réalisent les épreuves individuellement.
- L'accès aux aquabikes est autorisé à partir de 16 ans.
Les moins de 16 ans se limiteront donc aux épreuves de natation et d'aquajogging.
- Les baigneurs réalisent chaque épreuve à raison de 15 minutes, en respectant le sens de rotation des activités.
- A l'issue des épreuves, les nageurs doivent quitter le grand bassin afin de permettre l'accès aux participants suivants.

2. POUR LES NON-NAGEURS A PARTIR DE 4 ans – dans le petit bassin

- Trois ateliers encadrés par un Maître-nageur sont organisés dans le petit bassin pour les enfants à partir de 4 ans.
- Un adulte devra obligatoirement accompagner l'enfant dans l'eau, si ce dernier est âgé entre 4 à 9 ans.
Les enfants peuvent rester seuls dans le petit bassin à partir de 10 ans.
Les participants doivent changer d'atelier au bout de 15 minutes, au coup de sifflet du Maître-nageur.

Les nageurs et non-nageurs retournent aux vestiaires à l'issue des épreuves afin de laisser la place à d'autres baigneurs.

Un diplôme leur sera remis à l'accueil de la piscine.



PASSEZ UN MOMENT SPORTIF DANS NOS BASSINS

ET MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !